



## **PROGRAMME “BACK HOME INVESTMENT®” - FORMER, RENFORCER, ET GUIDER POUR CRÉER LE REVENU EN AFRIQUE**

---

**Le programme propose la formation initiale des entreprises/porteurs de projets en Afrique, le stage en entreprise dans un pays industrialisé pour le soutien technique et économique du projet !**

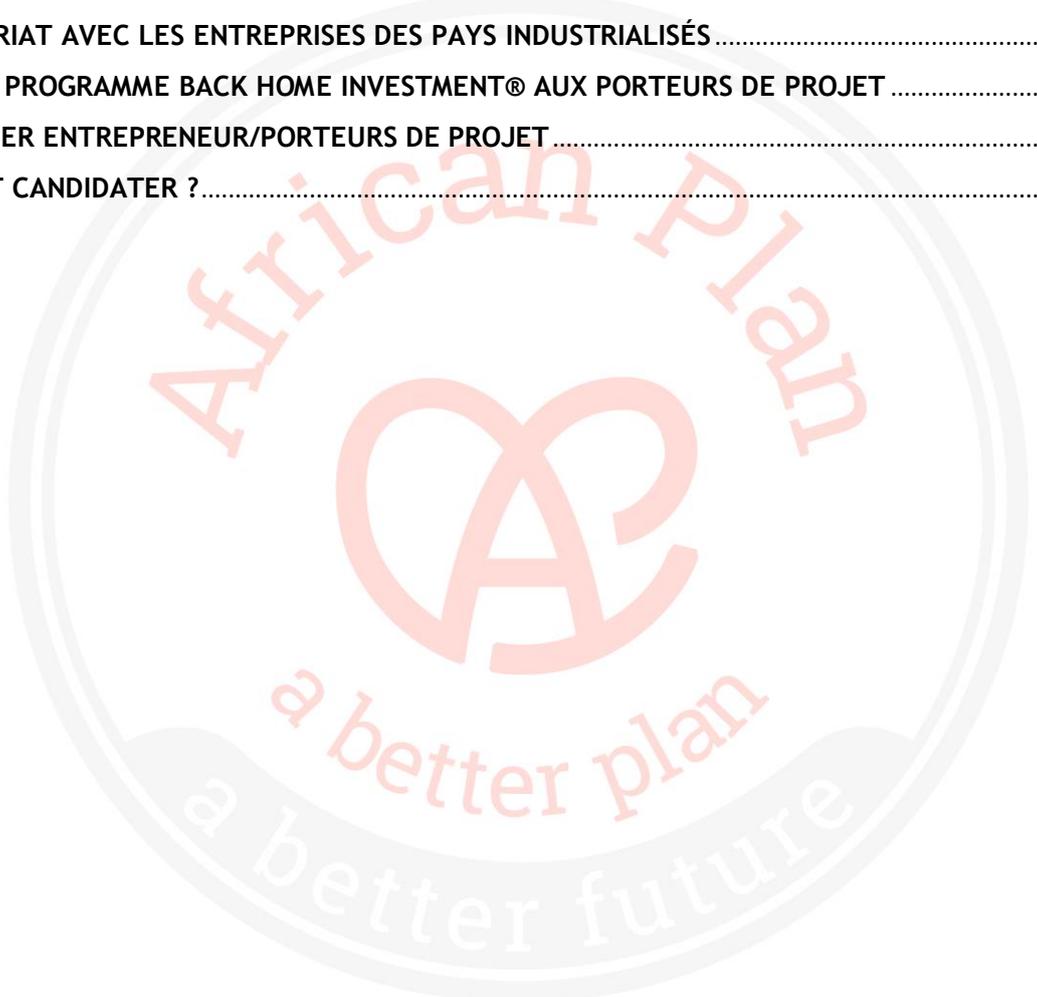
L'expertise des entreprises des pays industrialisés au service de l'accompagnement des africains sur des projets de création de PME/PMI...

**AFRICAN PLAN® MILLIONAIRE MENTORSHIP ACADEMY - AMMA**



## SOMMAIRE

COMMENT FONCTIONNE AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs? .....	2
UN RÉSEAU DE CHEFS D'ENTREPRISES QUI ACCOMPAGNENT LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS EN AFRIQUE .....	4
SERVICES OFFERTS AUX PROMOTEURS DE PME/PMI EN AFRIQUE .....	6
PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES.....	7
PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES DES PAYS INDUSTRIALISÉS.....	8
APPUI DU PROGRAMME BACK HOME INVESTMENT® AUX PORTEURS DE PROJET .....	10
CALENDRIER ENTREPRENEUR/PORTEURS DE PROJET.....	12
COMMENT CANDIDATER ?.....	14





## COMMENT FONCTIONNE AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs?

**Nous faisons de votre projet d'entreprise une réalité en Afrique**

Le rêve ultime de l'entrepreneur est de transformer une passion en entreprise. Mais c'est un rêve difficile à réaliser en Afrique et qui demande beaucoup de persévérance. Chaque pas est un nouveau défi. Heureusement, l'entrepreneur n'est pas seul sur le chemin. Grâce aux connaissances en affaires et aux conseils de nos professionnels chevronnés, il peut augmenter ses possibilités de réussite.

Le Network African Plan est le point de rencontre des entrepreneurs. C'est un service gratuit, simple d'utilisation, qui met les entrepreneurs en relation avec des mentors bénévoles afin de résoudre leurs problèmes et de construire avec eux leur entreprise. Comptant plusieurs milliers de relations mentor/mentoré, le Network African Plan ne cesse de s'accroître. La mission de African Plan est d'exploiter la puissance du mentorat pour faire prospérer les petites entreprises en Afrique.

Chaque mentor apporte au Network African Plan son expérience unique. Quels que soient sa profession et son secteur d'activité, qu'il soit chef d'une petite entreprise florissante, directeur financier ou cadre moyen dans une grande société, le mentor s'engage bénévolement sur African Plan parce qu'il est convaincu que le mentorat est une force qui permet d'améliorer la réussite des entrepreneurs.

**Avec AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs, vous ne serez plus seul(e)** dans la mise en place de votre projet et vous allez avancer bien plus vite car vous allez bénéficier de bons plans déjà testés et d'offres analysées et filtrées...

L'accompagnement de African Plan est fondé sur 3 principes d'actions fondamentaux et indissociables. Au-delà d'une marque, d'une cible et d'une offre communes, les membres de African Plan partagent ces principes d'action qui, en plus de 22 ans, ont fait la preuve de leur efficacité :

**L'important, c'est la personne**

Avant la qualité du projet qu'elle porte, c'est la personne même, son potentiel à devenir entrepreneur, qui mobilise le soutien des chefs d'entreprise

**Le principe c'est la gratuité**

La gratuité de l'offre aux créateurs et repreneurs pour que toutes leurs ressources contribuent à la réussite de leur projet ; esprit de gratuité de ceux qui les accompagnent (citoyenneté économique)

**L'esprit, c'est la réciprocité**



Les bénéficiaires sont invités à rendre demain à d'autres, ce qu'ils reçoivent aujourd'hui, devenant ainsi le maillon d'une chaîne d'entraide entre chefs d'entreprise.

Jean-Pierre Honla  
Project Founder & Chief executive





# UN RÉSEAU DE CHEFS D'ENTREPRISES QUI ACCOMPAGNENT LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS EN AFRIQUE

## Notre force, c'est l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs en Afrique

Notre mission est de contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses en Afrique.

Le cœur de métier de African Plan, c'est :

- **l'accompagnement par des chefs d'entreprise.** L'engagement des ces chefs d'entreprise au sein de African Plan est alimenté par leur passion de l'entrepreneuriat et leur envie de la transmettre à de nouveaux entrepreneurs dans un esprit de citoyenneté économique. Ainsi, les membres donnent bénévolement de leur temps pour étudier les projets, participer aux comités d'engagement, accompagner des lauréats et animer leur association... Ce qui représente plus de 700.000 heures de bénévolat par an.
- **un financement sous forme de prêts d'honneur**, particulièrement intéressants pour leur effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

Les chefs d'entreprise du Réseau African Plan accompagnent les créateurs et repreneurs d'entreprises à potentiel

L'accompagnement de African Plan s'adresse aux créateurs et repreneurs qui, par l'ambition qu'ils portent, leur potentiel entrepreneurial, leur métier et le marché auquel ils s'adressent, sont susceptibles de faire de leur entreprise, une PME apte à se développer.

Pour bénéficier de l'accompagnement par un chef d'entreprise du Réseau African Plan, le nouvel entrepreneur doit répondre à un certain nombre de critères de sélection pour devenir Lauréat.

## Etre au plus près des entrepreneurs en Afrique

Cette offre d'accompagnement est mise en oeuvre au plus près des territoires. African Plan fédère des associations locales de chefs d'entreprise soucieux de contribuer à la création et la reprise de PME à fort potentiel.

Les associations du Réseau African Plan sont autonomes dans leur fonctionnement. Leur budget d'exploitation est couvert majoritairement par les cotisations des chefs d'entreprise, en complément du bénévolat apporté. Les fonds de prêts d'honneur sont



constitués avec le soutien des collectivités territoriales, des Caisses des Dépôts, des donateurs et d'établissements bancaires,...

### **Une idée originale**

Le programme « BACK HOME INVESTMENT® » se veut une réponse originale au soutien à l'entrepreneuriat en Afrique : en synergie avec les dispositifs existants, il propose un cadre d'appui scientifique, technologique et de conseils, notamment en termes de formations et financements au service de la création d'entreprises en Afrique.

Concrètement, le Programme soutient la création et le développement de PME/PMI nécessitant une assistance technique dans les pays d'Afrique. Ces projets sont portés par des entrepreneurs porteurs de projets.

« African Plan » se propose de faire travailler des entreprises des pays industrialisés aux côtés des promoteurs africains. Les entreprises effectueront des études et des recherches dans leurs laboratoires afin d'étudier la faisabilité technique et technico-économique des projets. Des missions de diagnostic de ces établissements sont prévues dans les pays d'implantation.

Ces études contribueront à crédibiliser les projets dans leur faisabilité technique (qualité des produits fabriqués, solutions réalistes et viables...) et leur contexte local (valorisation par rapport à la concurrence, besoins du marché, respect des normes nationales et internationales,...) et à faciliter la levée de fonds auprès des organismes de financement.



## SERVICES OFFERTS AUX PROMOTEURS DE PME/PMI EN AFRIQUE

L'originalité du programme réside dans l'assistance technique et scientifique apportée par les entreprises des pays industrialisés et leurs laboratoires pour la consolidation technico-économique des projets.

En complément de l'accompagnement de ces établissements, AFRICAN PLAN® propose aux porteurs de projets sélectionnés un accompagnement complet à travers les services suivants :

- accompagnement pour la réalisation d'études de marché et de faisabilité par les structures d'appui à la création d'entreprises en Afrique, partenaires du programme,
- expertise financière et soutien financier à travers un dispositif de prêt d'honneur, suivi post-crédation managérial aux entreprises en création par les structures d'appui à la création d'entreprise en Afrique partenaires du programme.
- L'aide à la formalisation et à la primo-évaluation de son projet et de ses motivations,
- Le conseil en matière de propriété industrielle,
- L'appui à la recherche de financements,
- L'appui logistique des entreprises en création,
- Le conseil et l'expertise lors de la création de l'entreprise.



# PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES D'APPUI AFRICAINES

## Structures d'appui à la création des entreprises

Les structures d'Appui à la Création d'Entreprise en Afrique peuvent être des sociétés de conseils, des structures associatives, des structures publiques ou parapubliques... Elles accompagnent les jeunes entrepreneurs dans l'élaboration de leurs projets.

Le programme « BACK HOME INVESTMENT® » prévoit :

- La signature des accords avec des structures locales d'appui au secteur privé, dans les pays où seront implantées les porteurs de projet.
- La constitution d'un réseau des structures d'encadrement des entreprises partenaires. Ce réseau conçoit les procédures et modalités d'encadrement et de suivi des projets de création d'entreprises créés à l'initiative des promoteurs sélectionnés et à l'initiative de promoteurs issus de la diaspora.

Ces structures proposent une offre de services caractérisée par trois niveaux d'intervention:

### Niveau I :

Au stade de la formalisation du projet, il s'agit d'accueillir, d'orienter le porteur de projet et de réaliser une première évaluation de l'intérêt de son projet, de ses motivations, etc. Cet accompagnement consiste en une aide pour le dépôt de dossier auprès du programme, voire un conseil en matière de protection industrielle.

### Niveau II :

Au stade de la création d'entreprise, il s'agit de favoriser un hébergement par exemple au sein d'une pépinière offrant des opportunités logistiques (ex : bureaux, accueil, téléphone, internet...).

### Niveau III :

Au stade du lancement de l'entreprise, il s'agit de proposer des services et expertises comptables, juridiques, administratives, en matière de protection industrielle, etc.



## PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES DES PAYS INDUSTRIALISÉS

Les entreprises des pays industrialisés constituent des acteurs majeurs du dispositif mis en place par le programme. Dans un contexte où de nombreuses initiatives en matière d'aide à l'entrepreneuriat existent de la part de Gouvernements, d'Institutions, de banques, des fondations, etc. l'appui technico-économique des entreprises constitue la véritable originalité et légitimité du Programme BACK HOME INVESTMENT®.

Sélectionnées par le Programme sur la base du volontariat et de leurs compétences, elles interviennent sur trois volets:

- La consolidation technico-économique des projets : les entreprises apportent une expertise technique prenant en compte les conditions économiques de la zone d'implantation du projet. Cela contribue à crédibiliser les projets, en mettant à contribution des formateurs-chercheurs, des mentors et des laboratoires.

Le Programme les soutient en indemnisant, sur une base forfaitaire, le temps consacré à l'étude et aux essais en laboratoire, et en finançant les missions.

- Le suivi technologique des entreprises soutenues par le Programme : L'Entreprise retenue est généralement celle qui a participé à la consolidation technico-économique du projet, poursuit son accompagnement technologique pendant un an par un appui-conseil à distance et éventuellement sur place.

L'entreprise est soutenue par le Programme dans les conditions prévues à la phase 1.

- La mise en place d'un réseau d'appui à l'entrepreneuriat : des accords de partenariat entre entreprises sont élaborés pour la mise en place d'une stratégie d'appui à l'entrepreneuriat, et de centres de ressources technologiques dans les entreprises africaines.

Le programme « BACK HOME INVESTMENT® » bénéficie d'un cofinancement des entreprises privées et autres pour le lancement de ses activités.

Pour être crédibles mais surtout efficaces et pérenniser le dispositif, le Programme "BACK HOME INVESTMENT®" mobilisera d'autres fonds publics ou privés complémentaires.

AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs souhaitent impliquer des entreprises parmi ses mécènes ce qui permettra à celles-ci de s'associer à la promotion des PME à caractère technologique en Afrique.

Le mécénat privé permettra d'élargir le champ d'action en finançant des projets dans des pays du continent, qui ne sont pas actuellement couverts par AFRICAN PLAN®.





## APPUI DU PROGRAMME BACK HOME INVESTMENT® AUX PORTEURS DE PROJET

Le Programme « BACK HOME INVESTMENT® » gère et coordonne :

**L'appui des entreprises** qui permettra de valider, par des études et des recherches dans leurs laboratoires, la faisabilité technique et technico-économique du projet. Cela contribuera à le crédibiliser et à aider à son financement. L'appui des entreprises est gratuit pour le porteur de projet (financement par le Programme). Les entreprises en fonction de leurs compétences, font des offres de services au porteur de projet selon les besoins qu'il aura exprimés.

Le porteur de projet choisit l'offre d'appui la plus adaptée parmi celles présentées par les entreprises, et se constitue en binôme. L'assistance de l'entreprise commence en septembre et se termine en mai de l'année suivante. Des accompagnements plus courts ne nécessitant pas 9 mois de formation pourront débuter plus tard ou se terminer plus tôt dans ce créneau septembre-mai après accord entre l'entreprise et le porteur de projet.

L'entreprise qui a participé à la consolidation technico-économique d'un projet pourra poursuivre son accompagnement technologique pendant un an, à partir de la création de l'entreprise, à travers un appui-conseil à distance et éventuellement sur place.

### **Le conseil en matière de propriété industrielle**

Le Programme s'est entouré de spécialistes en matière de propriété industrielle dans le but de :

- Préserver l'intégrité du projet au bénéfice du Porteur et de garantir le respect par le Porteur des informations confidentielles de BACK HOME INVESTMENT® et de ses Partenaires
- Informer le porteur de projet sur les possibilités de dépôt d'un titre de propriété industrielle ou intellectuelle relatif à son projet
- Informer le porteur de projet de titre de propriété industrielle ou intellectuelle déjà existant
- Organiser par toute convention appropriée passée entre le partenaire et le porteur, la liberté d'usage pour le porteur de projet d'un titre de propriété industrielle ou intellectuelle, dans le cas où les résultats de la collaboration entre un des partenaires du programme et le porteur de projet en seraient l'objet.

**L'accompagnement des structures d'appui à la création d'entreprise** se concrétise par :



- l'accueil et l'orientation du porteur de projet, l'aide à la formalisation et la pré-évaluation de l'intérêt de son projet, de ses motivations, de façon à l'aider dans sa démarche de dépôt de dossier

- l'appui logistique (ex : hébergement au sein d'une pépinière d'entreprises, ...)

L'accompagnement des promoteurs d'entreprises se décline en deux phases :

### **Phase 1 : Etude de faisabilité technico-économique et scientifique**

Lorsqu'une entreprise soutient un projet de création d'entreprise, elle reçoit les parts dans l'entreprise !

La recherche d'un mécénat au travers de partenariats avec des grandes entreprises est donc fondamental.

### **Phase 2 : Accompagnement post création de l'entreprise**

L'aide peut se prolonger au-delà de la création de l'entreprise et, après accord du programme BACK HOME INVESTMENT®, l'entreprise entrera en co-participation dans l'entreprise, pour le temps consacré à l'assistance technique, plus des missions dans le pays africain concerné pour des personnels.

Aussi pour chacune de ces deux phases, le programme BACK HOME INVESTMENT® sollicite les mécénats d'entreprises afin qu'ils contribuent à la prise en charge des coûts induits. Les modalités de ce partenariat feront l'objet d'une discussion entre AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs et ces mécènes.



## CALENDRIER ENTREPRENEUR/PORTEURS DE PROJET

Le programme prévoit la participation des entreprises des pays industrialisés aux travaux de soutien des projets de création d'entreprises en Afrique. Ceci explique que, de façon générale, la période consacrée aux travaux d'appuis technico économique se déroule entre septembre et mai, soit 9 mois au total.

Des accompagnements plus courts ne nécessitant pas 9 mois d'étude pourront débuter dans ce créneau septembre-mai après accord entre l'école et le porteur de projet.

Un accompagnement peut donc, par exemple,

- commencer en septembre pour s'achever fin mai par le rapport de l'école,
- débuter en janvier pour s'achever en mai
- débuter en décembre pour s'achever en mars, etc.

Bien que le dépôt des candidatures se fasse de manière continue, un calendrier prévisionnel a été établi de façon à faciliter le déroulement du Programme.

### **Janvier : demandes d'appui des porteurs de projets**

Les porteurs de projets/entreprises devront remplir le dossier demande d'appui avant le mois de janvier.

Les dossiers une fois validés seront rendus accessibles aux entreprises partenaires.

### **Janvier - avril : dialogue porteur de projet - entreprise**

Le porteur de projet peut échanger avec l'entreprise partenaire sur une messagerie dédiée.

### **Mai : choix de l'entreprise par le porteur de projet**

Mai : validation de la réponse de l'entreprise par le comité scientifique du Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs »

### **Juin : choix des projets soutenus par le programme**

Le comité international de sélection établit la liste des projets financés par le programme.

### **Juin : création des équipes par les entreprises retenues pour soutenir un (ou des) projet(s)**

### **Septembre (ou plus tard) : début des travaux dans les entreprises.**

Ce calendrier peut être flexible. La soumission des projets, de la part des porteurs et leur validation sont un processus continu.

Les entreprises pourront donc consulter les projets validés toute l'année et y répondre en continu.



Seuls les comités de sélection se tiendront à date fixe. En fonction du nombre de projets des comités de sélection pourront être organisés sur décision de la direction du programme.





## COMMENT CANDIDATER ?

Dans chaque pays d'Afrique, les partenaires du Programme BACK HOME INVESTMENT® accueillent les porteurs de projet de création d'entreprises. Sont prioritaires les porteurs de projet de création d'entreprises ayant déjà réalisé une étude de faisabilité économique (étude de marché, business plan, etc.). Si tel n'est pas le cas, les partenaires peuvent aider les porteurs de projet à réaliser ces premières démarches. Vient ensuite une première évaluation des projets présentés, suivant un cahier des charges précis défini par AFRICAN PLAN® et une grille d'évaluation prenant en compte les spécificités des projets et les priorités du programme.

### **Le dépôt des dossiers**

Par la suite, les partenaires formalisent leur demande d'appui auprès du Programme BACK HOME INVESTMENT® et leur ouvrent un dossier « en ligne » sur le site AFRICAN PLAN®. Elles pourront créer et confier un code d'accès et un mot de passe à un porteur de projet présélectionné, qui complétera son dossier « électronique » de demande d'appui « en ligne ». Les partenaires conservent un accès aux dossiers et valident les formulaires une fois complets.

### **La sélection des projets**

Le comité international de sélection AFRICAN PLAN® établit la liste des projets retenus et qui seront soutenus par AFRICAN PLAN® chaque année. Puis, les entreprises créées parmi les projets soutenus l'année précédente bénéficieront d'un appui particulier qui se concrétisera par une aide logistique (hébergement au sein d'une pépinière par exemple), technique et une expertise (comptable, juridique, ...) à partir de la création de l'entreprise.

### **L'information et l'offre d'assistance technique des Entreprises des pays industrialisés**

AFRICAN PLAN® valide les dossiers et les rend accessibles aux Entreprises, qui, via le dossier électronique sur le site AFRICAN PLAN®, font des propositions d'appui aux porteurs de projets pour la consolidation technico-économique de leurs projets. L'accès aux dossiers est sécurisé.

Le porteur de projet échange avec les Entreprises sur leurs propositions d'étude de faisabilité technico-économique via la boîte de messagerie dédiée sur le site AFRICAN PLAN®. A l'issue de ces échanges, le porteur de projet choisira la proposition de l'Entreprise la plus adaptée à ses besoins.

### **La Constitution des binômes entrepreneur/entreprise**



Le comité de sélection scientifique organisé par le Réseau « AFRICAN PLAN® Network of Development Entrepreneurs » validera, pour chaque projet, la réponse de l'entreprise retenue par le porteur de projet. L'entreprise et l'entrepreneur établissent ensemble un plan d'action qui servira de feuille de route à l'assistance technique de l'entreprise.

